



LA MUNICIPALITÉ

GREFFE MUNICIPAL

Ollon, le 15 février 2018 / JLC / JCM / PA

Réponse de la Municipalité au postulat déposé le 23 juin 2017 par Mme la Conseillère communale Catherine FLUTSCH intitulé : « Pour des routes sûres pour tous à Antagnes ».

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers communaux,

En réponse au postulat cité en titre qui demandait d'étudier les aménagements possibles de la Route d'Antagnes, du Chemin des Plumasses et de la Route du Pissot dans le but d'y améliorer la sécurité, la Municipalité informe le Législatif qu'elle examine la manière de ralentir le trafic en traversée de ce village, ce sans passer par une zone 30 km/h.

La Municipalité s'engage à réaliser les travaux nécessaires à l'atteinte de ces objectifs dans le cadre du budget 2019.

S'il est possible de modérer les tronçons de rues limitées à 50 km/h, il faut cependant respecter un certain gabarit (largeur de chaussée) afin que la circulation reste fluide.

C'est donc de la broderie de St-Gall que réalisent la Police du Chablais vaudois et le Service des travaux afin de modérer le trafic tout en lui garantissant sa fluidité.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu au postulat de Mme Catherine FLUTSCH et vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 19 février 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :

P. Turrian



Le Secrétaire :

Ph. Amevet